

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

CDCPP-Bu(2015)21

Strasbourg, le 9 novembre 2015

**9e réunion du Bureau
23-24 novembre 2015
Conseil de l'Europe, Strasbourg
Agora, salle G06**

DESTRUCTION DU PATRIMOINE – INVENTAIRE DES DECLARATIONS ET CONVENTIONS INTERNATIONALES APPLICABLES (suites à l'Appel de Namur)

Note du Secrétariat
établie par la
Direction de la gouvernance démocratique
Service des institutions et de la gouvernance démocratiques

This document is public. It will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document est public. Il ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.

Introduction

Lors de la 6ème Conférence des Ministres responsables du patrimoine culturel (Namur, 23-24 Avril 2015), les Ministres ont adopté la Déclaration de Namur et l'Appel de Namur.

Les Ministres ont affirmé que le patrimoine culturel est un élément constitutif primordial de l'identité européenne ; il relève de l'intérêt général et sa transmission aux générations futures fait l'objet d'une responsabilité partagée ; il est une ressource unique, fragile, non renouvelable et non délocalisable, contribuant à l'attractivité et au développement de l'Europe et, de manière essentielle, à la mise en place d'une société plus pacifique, plus juste et solidaire.

Les Ministres ont aussi exprimé leurs inquiétudes devant la multiplication des actes de destruction volontaire de patrimoine culturel dans les cas de conflits dans toutes les parties du monde.

A la lumière des événements récents en Syrie et en Iraq, le Conseil de l'Europe est en train d'examiner la possibilité de réviser la « Convention européenne sur les infractions visant des biens culturels », qui avait été rédigé en 1985 par le secteur responsable du droit pénale. La Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit, à travers son Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC), présentera la proposition de révision de la Convention de Delphes au Comité des Ministres avant la fin 2015. Si les délégués du Comité des Ministres approuvent la proposition du CDPC, les travaux pourront commencer début 2016. Dans ce contexte, des experts du secteur patrimoine et culture seront associés aux activités.

Concernant la destruction du patrimoine, à la demande du Président du CDCCP, le Secrétariat a préparé un inventaire des déclarations et conventions internationales applicables. L'objectif est de faire le point sur les textes existants et, éventuellement, de demander à un expert d'évaluer les possibles lacunes et besoins, dans le but d'identifier les initiatives que le CDCPP pourrait entreprendre.

**Destruction du patrimoine culturel:
Inventaire non-exhaustif des déclarations et conventions internationales applicables**

Conseil de l'Europe

Conventions:

- [Convention culturelle européenne](#) (Paris, 1954)
- [Convention européenne sur les infractions visant des biens culturels](#) (Delphes, 1985)
- [Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe](#) (Grenade, 1985)
- [Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique \(révisée\)](#) (La Valette, 1992)
- [Convention européenne du paysage](#) (Florence, 2000)
- [Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société](#) (Faro, 2005)

Déclarations:

- [Déclaration sur la protection et la reconstruction des lieux de culte au Kosovo¹ et dans la région des Balkans](#) (2001)
- [L'Appel de Namur](#), 6^e Conférence des Ministres responsables du patrimoine culturel, Namur, Belgique, 22-24 avril 2015

Recommandations et Resolutions:

- [Recommandation 880 \(1979\) sur la Conservation du patrimoine architectural européen](#)
- [Recommandation 1072 \(1988\) sur la Protection internationale des biens culturels et la circulation des œuvres d'art](#)
- [Recommandation No. R\(96\) 6 relative à la protection du patrimoine culturel contre les actes illicites](#)
- [Recommandation 1372 \(1998\) sur la Convention d'Unidroit sur les biens culturels volés ou illicitement exportés et réponse du Comité des Ministres \(octobre 1998\)](#)
- [Recommandation 1687 \(2004\) Combattre le terrorisme par la culture](#)
- [Résolution 1981 \(2014\) sur Le patrimoine menacé en Europe](#)
- [Recommandation 2038 \(2014\) sur Le patrimoine menacé en Europe](#)
- [Résolution 2057 \(2015\) sur Le patrimoine culturel dans les situations de crise et de postcrise](#)
- [Recommandation 2071 \(2015\) sur Le patrimoine culturel dans les situations de crise et de postcrise](#)

¹ Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

ICOMOS

[Déclaration de l'ICOMOS sur le Crac des Chevaliers et la destruction continue du patrimoine culturel en Syrie](#)

CONSEIL DES MINISTRES NORDIQUES

- [Declaration by Nordic Ministers: Appeal to halt illicit trafficking of cultural objects from Iraq and Syria - 12 May 2015](#)
(texte non disponible en langue française)

NATIONS UNIES

- [Résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 18 décembre 2014 Principes directeurs internationaux sur les mesures de prévention du crime et de justice pénale relatives au trafic de biens culturels et aux autres infractions connexes](#)
- [Sauvegarde du patrimoine culturel de l'Iraq](#), 28 mai 2015

CONSEIL DE SECURITE DES NATIONAUX UNIES

- [Resolution 1483](#) – interdisant le commerce d'objets d'art provenant d'Iraq – mai 2013
- [Resolution 2170](#) – Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
- [Resolution 2199](#) - Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

UNESCO

Conventions:

- [Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, avec Règlement d'exécution \(1954\) et ses protocoles, en particulier le second protocole de 1999](#)
- [Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriétés illicites des biens culturels \(Paris, 1970\)](#)
- [Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels \(Paris, 1970\)](#) – voir également [la réunion des Etats Parties de l'UNESCO \(1970\)](#), 18-20 mai 2015
- [Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel](#) (1972)
- [Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique](#) (2001)

Recommandations:

- [Recommandation concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'exportation, l'importation et le transfert de propriétés illicites des biens culturels](#) (1964)
- [Recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés](#) (1968)
- [Recommandation concernant la protection sur le plan national du patrimoine culturel et naturel](#) (1972)
- [Recommandation concernant l'échange international de biens culturels](#) (1976)
- [Recommandation pour la protection des biens culturels mobiliers](#) (1978)

Déclarations:

- [Déclaration sur les responsabilités des générations présentes envers les générations futures](#) (1997)
- [Déclaration concernant la destruction intentionnelle du patrimoine culturel](#) (2003)

Autres:

- [Décision 196 EX/29 - La culture dans les zones de conflit : une question humanitaire et de sécurité – Rôle et responsabilités de l'UNESCO – avril 2014](#)
- [Décision 195 EX/31 - protection du patrimoine iraquien](#) – novembre 2014

UNIDROIT

- [Convention d'Unidroit sur les biens culturels volés ou illicitement exportés](#) (Rome, 1995)
Voir également [Recommandation 1372 \(1998\)](#) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur la Convention d'Unidroit

Autres Déclarations et Résolutions internationales récentes

- [Déclaration de l'Association internationale pour l'Assyriologie \(International Association for Assyriology\) à propos de l'héritage culturel en Syrie et en Irak](#) – août 2014
- [Le trafic illicite au Moyen-Orient - Déclaration du Caire - 14 mai 2015 \(disponible en anglais uniquement\)](#) - 14 May 2015
- [Déclaration finale sur la protection sur la protection du patrimoine culturel mondial menacé de destruction - 15 mai 2015 \(disponible en anglais uniquement\)](#)
- [Troisième Réunion des Etats parties à la Convention de 1970 portant sur le trafic illicite des biens culturels, 18-20 May 2015](#)

- [Réunion Ministérielle du groupe restreint de la coalition globale pour contrer Dae'esch, 2 juin 2015](#) (anglais uniquement)
- [The Bonn Declaration on World Heritage adopted by the World Heritage Committee during its 39th session in Bonn, Germany - 29 June 2015](#)
- [La Culture comme instrument de dialogue entre les peuples à l'occasion de l'expo universelle de Milan, 2015, Conférence internationale des Ministres de la culture, tenue à Milan, Italie](#) (anglais uniquement)
- [Combattre le pillage de l'héritage culturel de la Syrie](#) –16 September 2015 (anglais uniquement)
- [Résolution du Parlement européen du 30 avril 2015 sur la destruction de sites culturels par le groupe État islamique](#) (2015/2649(RSP))

Textes de l'Union européenne

- [Directive du Conseil 93/7/EEC du 15 mars 1993 sur la restitution des biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un Etat membre](#)
- [Règlement \(CE\) No 116/2009 du 18 décembre 2008 sur l'exportation de biens culturels](#)
- [Study on preventing and fighting illicit trafficking in cultural goods in the European Union](#) (2011) (anglais uniquement)
- [Conclusions du Conseil sur relatives à la prévention de la criminalité visant les biens culturels et à la lutte contre ce phénomène](#) (2011)